

Réf: Dossier N° : 47680

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « BOOZ & CRATE » en abrégé «BOOZ & CRATE »

**Siège social : ABIDJAN - COCODY RIVIERA BONOUMIN, LOT 1376,
ILOT 102, 06 B P 1932 ABJ 06**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22 Mars 2018, et enregistrés au CEPICI le 27 Mars 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « BOOZ & CRATE » en abrégé «BOOZ & CRATE ».

Objet: L'importation, l'exportation et la commercialisation de vins et spiritueux. L'importation, l'exportation et la commercialisation de boissons gazeuses, alcoolisées et jus de fruits. L'importation, l'exportation et la commercialisation de produits vivriers. L'importation, l'exportation, la commercialisation et la distribution de marchandises diverses.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés

Siège social: ABIDJAN - COCODY RIVIERA BONOUMIN, LOT 1376, ILOT 102, 06 B P 1932 ABJ 06

GERANT: Monsieur DA SILVEIRA EDEM AGNITEY.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-08490 du 27/03/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°7978 du 27/03/2018

